



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 17 avril 2023, 19 h 30, à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

**Mme Sylvie Blanchette, mairesse
Mme Elaine A. Guilbault, conseillère district no 1
Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère district no 2
M. Pier-Luc Denoncourt, conseiller district no 3
M. Égide Charest, conseiller district no 4
M. Richard Leclerc, conseiller district no 5
M. Luc Daigle, conseiller district no 6**

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de Mme Sylvie Blanchette, mairesse.

Sont également présent(e)s :

**M. Guillaume Viel, directeur général
Me Laurence Guénette, greffière**

RÉSOLUTION 2023-04-091

Programmes d'aide financière du ministère des Affaires municipales, et de l'Habitation (MAMH) et du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Demande de révision

Considérant que la Ville d'Amqui souhaite, selon les priorités ciblées au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts, procéder au renouvellement de plusieurs conduites désuètes et tronçons de routes nécessitant une attention immédiate;

Considérant que la Ville d'Amqui a déposé des demandes d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre de divers projets;

Considérant que la Ville d'Amqui a reçu des confirmations de financement dans le cadre du programme FIMEAU, que le montant de l'aide financière de ce programme est déterminé en fonction d'un montant de base par mètre linéaire d'infrastructures (conduites, trottoirs, rue, etc.) établie en décembre 2019 et que le MAMH n'a pas majoré ces taux de base en fonction des augmentations importantes des trois dernières années;

Considérant qu'il est fréquent que quelques années s'écoulent entre les activités de demande d'aide financière et la réalisation des travaux, et ce particulièrement depuis la mise en place du RAEFIE, du RVMR, etc.;

Considérant que les lettres d'annonce ou de promesse des programmes d'aide financière du MAMH et MTMD fixent le coût maximal admissible (CMA) de chacun des projets et qu'aucune augmentation du CMA n'est actuellement acceptée par ces différents ministères;

Considérant que certains programmes de subvention ne tiennent pas compte adéquatement des besoins et des réalités des municipalités, par exemple en ne finançant pas l'augmentation de la capacité hydraulique des conduites;

Considérant que, lorsque l'aide financière ministérielle est insuffisante et inadaptée à la réalité d'une municipalité, celle-ci se voit dans l'obligation d'assumer des coûts importants qui sont susceptibles d'engendrer une répercussion directe sur le compte de taxes des citoyens ou de renoncer à son projet malgré les démarches entamées;



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 17 avril 2023, 19 h 30, à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

**Mme Sylvie Blanchette, mairesse
Mme Elaine A. Guilbault, conseillère district no 1
Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère district no 2
M. Pier-Luc Denoncourt, conseiller district no 3
M. Égide Charest, conseiller district no 4
M. Richard Leclerc, conseiller district no 5
M. Luc Daigle, conseiller district no 6**

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de Mme Sylvie Blanchette, mairesse.

Sont également présent(e)s :

**M. Guillaume Viel, directeur général
Me Laurence Guénette, greffière**

RÉSOLUTION 2023-04-091 (suite)

Considérant que la Ville d'Amqui a procédé à un appel d'offres dans le cadre d'un projet de renouvellement de conduites et que les coûts avaient plus que triplé passant de 795 000 \$ en 2019 à près de 2,5 M \$ en 2023;

Considérant que le projet dont la Ville d'Amqui souhaitait la réalisation était initialement, selon le guide du programme, subventionné à un maximum de 80 % et que lors de l'ouverture des soumissions, les montants éligibles ne représentaient que 25 % des coûts réels;

Considérant que la Ville d'Amqui doit tenir compte de la capacité de payer des citoyens;

Considérant que la Ville d'Amqui a dû rejeter l'ensemble des soumissions puisque celles-ci dépassaient largement le budget et le règlement d'emprunt prévus;

Considérant que la non-réalisation des travaux pour des raisons financières met à risque les infrastructures actuelles dont certaines sont désuètes et vieillissantes;

Considérant que plusieurs tronçons de réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux doivent faire l'objet de travaux au cours des prochaines années et que les coûts nets à la charge de la municipalité doivent être au minimum afin d'assurer une saine gestion des finances publiques;

Considérant que d'autres programmes du MAMH, soient le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et le programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) détermine le CMA sur la base des coûts réels;

Considérant que, lors de l'octroi de contrat, la Ville d'Amqui assure la création et le maintien d'emploi augmentant ainsi la vitalité économique de notre région;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
Appuyé par M. Richard Leclerc

de demander au MAMH et au MTMD :

- de procéder à la révision des programmes d'aide financière pouvant subventionner les projets de la municipalité afin que ces derniers tiennent compte des coûts réels



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 17 avril 2023, 19 h 30, à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

**Mme Sylvie Blanchette, mairesse
Mme Elaine A. Guilbault, conseillère district no 1
Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère district no 2
M. Pier-Luc Denoncourt, conseiller district no 3
M. Égide Charest, conseiller district no 4
M. Richard Leclerc, conseiller district no 5
M. Luc Daigle, conseiller district no 6**

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de Mme Sylvie Blanchette, mairesse.

Sont également présent(e)s :

**M. Guillaume Viel, directeur général
Me Laurence Guénette, greffière**

RÉSOLUTION 2023-04-091 (suite)

des projets déterminés lors de l'ouverture des soumissions, soit de la même façon que le PRACIM ou le PRAFI;

- que les programmes reconnaissent les besoins actuels de la municipalité, ainsi que le devoir de se conformer aux normes, en autorisant l'augmentation de la capacité hydraulique des conduites et l'ajout de réseaux, le cas échéant;
- de bonifier les aides financières pour les projets déjà autorisés afin que ces derniers puissent se concrétiser dans les meilleurs délais et ainsi éviter de nouvelles demandes pour des projets en cours;
- de proposer de nouveaux programmes, et ce rapidement, proposant des critères et des investissements tenant compte des besoins de la municipalité;
- d'augmenter le pourcentage d'aide financière des différents programmes afin que ces derniers considèrent la capacité de payer des citoyens;

de transmettre la présente résolution aux personnes suivantes à :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;
- Mme Maryse Malenfant, directrice régionale du Bas-Saint-Laurent au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;
- Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- M. Roger Gagnon, directeur régional par intérim du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 17 avril 2023, 19 h 30, à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

Mme Sylvie Blanchette, mairesse
Mme Elaine A. Guilbault, conseillère district no 1
Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère district no 2
M. Pier-Luc Denoncourt, conseiller district no 3
M. Égide Charest, conseiller district no 4
M. Richard Leclerc, conseiller district no 5
M. Luc Daigle, conseiller district no 6

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de Mme Sylvie Blanchette, mairesse.

Sont également présent(e)s :

M. Guillaume Viel, directeur général
Me Laurence Guénette, greffière

RÉSOLUTION 2023-04-091 (suite)

- Municipalités de la MRC de La Matapédia, municipalités régionales de comté du Québec, dont la MRC de La Matapédia;
- M. Daniel Côté, président de l'Union des municipalités du Québec;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec;
- M. Michel Lagacé, président de la Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent;
- M. Mathieu Lapointe, président du Caucus des municipalités de centralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme
au livre des procès-verbaux

Sophie Lévesque
Greffière adjointe